BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1745

74 – HAUTE-SAVOIE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANNECY

Ventes et cessions

312 706 716 RCS Annecy.
L.C.R..
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 228673.53 EUR.
Adresse : ZONE INDUSTRIELLE LA GLIÈRE, 74300 Magland.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Entreprise ANDRE ROUX Société par actions simplifiée au capital de 500.000 EUR ; Siège social : ZI la Glière, 74300 Magland ; 606 820 371 R.C.S. Annecy et L.C.R. Société par actions simplifiée au capital de 228.673,53 EUR ; Siège social : ZI la Glière, 74300 Magland ; 312 706 716 R.C.S. Annecy - AVIS DE PROJET DE FUSION : Suivant acte sous seing privé en date du 14 février 2018, les sociétés Entreprise André Roux et L.C.R. ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société L.C.R. par la société Entreprise André Roux. Aux termes de ce projet, la société L.C.R. ferait apport à la société Entreprise André Roux de tous ses éléments actifs et passifs, droits, valeurs et obligations, sans exceptions ni réserve, sur la base des comptes annuels de la société L.C.R. arrêtés au 31 mars 2017. L'actif de la société L.C.R. apporté est évalué à 651.263 EUR et le passif pris en charge à 1.290 EUR, soit un actif net apporté de 649.973 EUR. Le rapport d'échange des droits sociaux, déterminé en fonction du rapport des valeurs réelles des droits sociaux des sociétés Entreprise André Roux et L.C.R., serait fixé, d'un commun accord entre les sociétés, à 15.000 actions de la société L.C.R. pour 1.261 actions de la société Entreprise André Roux. En rémunération de l'apport, la société Entreprise André Roux attribuerait à l'associé unique de la société L.C.R., 1.261 actions nouvelles, entièrement libérées, créées par augmentation du capital social de la société Entreprise André Roux, soit une augmentation de capital de 42.033,33 EUR. Le montant de la prime de fusion serait égal à 607.939,67 EUR. Ledit projet de fusion a été établi sous les conditions suspensives notamment de (i) l'approbation de la fusion par le comité stratégique de l'associé unique, (ii) l'approbation de la fusion par une décision de l'associé unique de la société L.C.R. et du traité de fusion que constitue l'acte sous seing privé en date du 14 février 2018 ci-dessus mentionné et de (iii) l'approbation de la fusion par une décision de l'associé unique de la société Entreprise André Roux, du traité de fusion que constitue l'acte sous seing privé en date du 14 février 2018 ci-dessus mentionné ainsi que de l'augmentation de capital corrélative de la société Entreprise André Roux. Le projet de fusion a fait l'objet d'un dépôt au greffe du Tribunal de commerce d'Annecy le

16 février 2018 au nom de la société Entreprise André Roux, absorbante, et le 16 février 2018 au nom de la société L.C.R., absorbée. Pour avis..

